

LES POMMIERS D'AMFREVILLE

- CHAMBRES D'HÔTES -

Conditions Générales

Article 1 - Application

Les conditions générales suivantes s'appliquent à toute réservation dans Les Pommiers d'Amfreville.

Article 2 – Durée du séjour

L'hébergement dans Les Pommiers d'Amfreville est réservé à des fins touristiques, pour une durée déterminée. Le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Les chambres d'hôtes peuvent être réservées pour un séjour minimum de deux nuits.

Article 3 - Réservation

Après réception de votre réservation, nous vous enverrons une confirmation écrite par email et vous inviterons à régler l'acompte dans un délai de dix (10) jours ouvrés. L'acompte est de 50 % des frais de nuit. Une fois cet acompte reçu, la réservation devient définitive. En payant l'acompte, vous confirmez votre plein accord avec ces conditions générales. Veuillez noter que sans versement de l'acompte dans le délai imparti, la réservation n'est pas confirmée et les propriétaires se réservent donc le droit de restituer les chambres d'hôtes.

Article 4 - Solde

Le montant restant (solde) doit nous parvenir au plus tard 7 jours avant le début du séjour. Pour un séjour réservé à bref délai, le solde total sera réglé immédiatement.

Les autres frais, notamment les repas et les rafraîchissements, seront réglés en espèces le jour du départ.

Article 5 – Annulation par le client

Toute annulation doit être notifiée par écrit. Les frais suivants seront facturés :

- a) annulation 30 jours avant le début du séjour: l'acompte sera remboursé intégralement au client, à l'exception des frais bancaires ;
- b) annulation entre 30 et 15 jours avant le début du séjour: l'acompte de 50% reste acquis aux propriétaires, le solde restant sera annulé ;
- c) annulation à moins de 15 jours avant le début du séjour: le montant intégral de l'hébergement reste acquis aux propriétaires ;
- d) en cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis aux propriétaires.

Une assurance annulation est recommandée.

LES POMMIERS D'AMFREVILLE

- CHAMBRES D'HÔTES -

Article 6 – Annulation par les propriétaires

Lorsqu'avant le début du séjour, les propriétaires annulent ce séjour, ils doivent informer le client par e-mail avec avis de réception. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 7 – Arrivée et Départ

La chambre d'hôte est disponible à partir de 16.00 heures. Le jour du départ, elle doit être quittée au plus tard à 10.00 heures.

En cas d'arrivée tardive ou différée (après 20.00 heures), le client doit prévenir les propriétaires.

Pour des séjours de courte durée, si le client ne se manifeste pas avant 20.00 heures le jour prévu de début de séjour, le contrat devient nul et les propriétaires auront alors accès à la chambre d'hôte. L'acompte reste acquis aux propriétaires qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

Article 8 – Taxe de séjour

taxe de séjour La taxe de séjour est un impôt local qui doit être payée par le client aux propriétaires. Les propriétaires règlent alors la taxe de séjour au Trésor Public.

Article 9 – Utilisation des lieux dans et autour de la maison

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres d'hôtes en bon état.

Article 10 - Capacité

Le contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre et toutes les chambres d'hôtes sont occupées, les propriétaires sont en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative des propriétaires, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 11 - Animaux

Les animaux domestiques ne sont pas admis.

Article 12 – Interdiction de fumer

Il est interdit de fumer dans la maison et dans nos chambres d'hôtes. En accord avec les propriétaires, il est permis de fumer sur la terrasse, à condition que cela ne dérange pas les autres clients.

LES POMMIERS D'AMFREVILLE

- CHAMBRES D'HÔTES -

Article 13 - Responsabilité

Les Pommiers d'Amfreville déclinent toute responsabilité en cas de perte de biens ou de dommages, par exemple aux bagages ou aux véhicules.